



Programme du CNR

Notes

Le Conseil national de la Résistance (CNR) est fondé en mai 1943. En mars 1944, il adopte un programme qui prévoit un « plan d'action immédiate », mais aussi, pour l'après-guerre, des réformes sociales et économiques progressistes, dont la Sécurité Sociale.

Le Conseil national de la Résistance (CNR), fondé en mai 1943 et voulu par le général de Gaulle, regroupe tous les mouvements de Résistance, de la droite républicaine aux communistes. L'objectif est l'unification des diverses tendances de la Résistance intérieure sous l'autorité des forces de la Résistance extérieure gaulliste.

Jean Moulin, premier président du CNR, choisi par de Gaulle, est arrêté par la gestapo le 21 juin 1943. Il meurt le mois suivant après avoir été torturé. Georges Bidault devient le second président.

Le Programme du CNR, « Les jours heureux », adopté à l'unanimité, paraît le 15 mars 1944 après un long cheminement et plusieurs moutures. Peu diffusé à sa parution, ce programme prend toute sa place durant les années 1944-45. Il préconise des « mesures destinées à instaurer, dès la Libération du territoire, un ordre social plus juste. ».

Son premier volet exprime sa volonté « d'abattre l'Allemagne nazie » et souligne l'importance de l'action immédiate militaire avec la mise en œuvre de Milices patriotiques au sein des villes et villages.

Le second volet présente des mesures démocratiques :

- Rétablissement du suffrage universel.
- Liberté de pensée, de conscience et d'expression.
- Liberté de réunion et de manifestation.
- Égalité devant la loi.

C'est dans le domaine économique et social que l'influence des valeurs communistes est la plus évidente :

- Retour à la nation des grands moyens de production, de toutes les sources d'énergie et des grandes banques.
- Participation des travailleurs et droits des syndicats.
- Promotion des ouvriers au sein de l'entreprise.
- Revalorisation des salaires.
- Programme de sécurité sociale complet comprenant, notamment, protection de la santé, sécurité de l'emploi, aides sociales, droit au travail, droit du travail, extension du droit à la retraite.

Le CNR prévoit « l'extension des droits politiques, sociaux et économiques aux populations indigènes et coloniales » et n'oublie ni la Culture ni l'Education pour tous en encourageant la promotion d'une élite due au mérite et non à la naissance

Les mesures à appliquer promeuvent, en outre, la suppression de toutes les discriminations dont les Juifs ont été victimes, la restitution de leurs biens, le respect de la personne humaine et la justice sociale pour tous.

Le poids des interventions des nombreux résistant(e)s et des débats à l'Assemblée consultative provisoire qui siège à partir de 1943 à Alger puis à Paris après la Libération, permet l'adoption d'ordonnances portant les idées du programme du CNR.

Les divergences d'idées, au sein des différentes sensibilités du Conseil, expliquent, entre autres, les absences de références directes à la laïcité ou au vote des femmes.

Références :

- CNR, 1944, « *Les Jours heureux* » Paris.
- Andrieu Claire, 1984, « *Le Programme commun de la Résistance* » Paris Ed. de l'Erudit,

<https://museemrjmoi.com>